

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 21

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

IV. — Secrétariat général de la défense nationale.

V. — Service de documentation extérieure
et de contre-espionnage.

VI. — Groupement des contrôles radio-électriques.

Rapporteur spécial : M. Jacques RICHARD

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (Tomes I à III et annexe 18), 1137 et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

SECRETARIAT GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE

Mesdames, Messieurs,

Le budget du Secrétariat général de la Défense nationale pour 1965 ne présente, en dehors d'un transfert de crédits au budget des Armées, que peu de modifications par rapport à celui de 1964.

*
* *

En ce qui concerne les *dépenses ordinaires*, les crédits demandés pour 1965 s'élèvent à 5.251.671 francs au lieu de 5.132.481 francs, marquant ainsi une faible augmentation de 119.190 francs, soit + 2,3 %.

Leur répartition, par service, est la suivante :

SERVICES	1964	1965	DIFFERENCE		
			Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Total.
			(En francs.)		
Secrétariat général de la défense nationale.....	3.240.324	3.240.485	+ 201.161	— 201.000	+ 161
Comité d'action scientifique de la défense et centre d'exploitation du rensei- gnement scientifique et technique	1.410.674	1.529.703	+ 119.029	»	+ 119.029
Institut des hautes études de défense nationale....	481.483	481.483	»	»	»
Totaux	5.132.481	5.251.671	+ 320.190	— 201.000	+ 119.190

La simple reconduction du budget de 1964 — c'est-à-dire la traduction, en année pleine, des mesures de revalorisation de traitements intervenues en faveur des personnels de l'Etat — entraîne, au titre des mesures acquises, une augmentation de 320.190 francs.

Les mesures nouvelles ne concernent que le Secrétariat général de la Défense nationale et se traduisent, au total, par une diminu-

tion des crédits de 201.000 francs qui ne portent que sur la quatrième partie du titre III (matériel et fonctionnement des services). Ces mesures nouvelles sont au nombre de quatre :

- 1° L'entretien des véhicules de liaison du S. G. D. N. et l'achat de carburant nécessitent un crédit supplémentaire de 12.000 francs ;
- 2° Le renforcement des liaisons du Centre de transmission de la Défense nationale avec le P. C. gouvernemental de Taverny impose la location de circuits téléphoniques et télégraphiques supplémentaires dont le montant atteint 15.000 francs ;
- 3° Des économies s'élevant au total à 63.000 francs ont été jugées possibles sur certaines dotations (remboursement de frais, matériel et loyers) ;
- 4° La gestion des stages de langues à l'étranger devant être prise en charge, en 1965, par le ministère des Armées en application des décrets du 18 juillet 1962 ayant réorganisé les structures de la Défense nationale, le crédit correspondant, soit 165.000 francs, est transféré au budget des Armées (section commune).

Ces stages sont destinés aux jeunes officiers devant servir ultérieurement soit dans nos postes d'attachés militaires, soit dans nos missions techniques ou de coopération.

*
* *

Quant aux *dépenses en capital*, elles s'élèvent à :

- 385.000 francs en autorisations de programme,
- 150.000 francs en crédits de paiement.

Ces dotations sont uniquement destinées à moderniser et compléter l'équipement des services du Secrétariat général de la Défense nationale.

En revanche, aucun crédit n'est prévu en faveur du Fonds de la recherche scientifique de la Défense nationale car ce dernier est actuellement en liquidation, ses attributions ayant été reprises par la Direction des recherches et moyens d'essais de la délégation ministérielle à l'Armement.

En effet, jusqu'à l'intervention du décret n° 61-879 du 8 août 1961, le Comité d'action scientifique de la Défense (C. A. S. D.) animait, entre autres attributions, des actions concertées dans

les domaines intéressant la recherche scientifique et technique (besoins militaires et besoins de défense non spécifiquement militaires) par le moyen de contrats et de conventions de recherche passés avec des entreprises publiques, des laboratoires ou des sociétés privées. Ces contrats et ces conventions de recherche étaient financés par le Fonds d'orientation de la Recherche scientifique de la Défense nationale dont la dotation, prévue à l'article I du chapitre 52-00 du budget de l'Etat-Major général de la Défense nationale (transformé en Secrétariat à la suite des décrets du 18 juillet 1962), était constituée au moyen d'un transfert annuel de 0,6 % des crédits d'études et de recherches des trois armées.

En raison de la création en avril 1961 de la Délégation ministérielle à l'Armement (D. M. A.) et du fait de l'accroissement des besoins propres des armées en matière de recherches, le C. A. S. D., tout en conservant un rôle consultatif a été déchargé des actions directes au profit de la Direction des recherches et moyens d'essais (D. R. M. E.) de la D. M. A.

Cette mesure a eu pour incidence financière essentielle la suppression, à compter du 1^{er} janvier 1962, du transfert annuel, en provenance des Armées et au profit de l'article I du chapitre 52-00, de 0,6 % des crédits d'études et de recherches des directions techniques de ce département.

*
* *

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter ce budget sans modification.

SERVICE DE DOCUMENTATION EXTERIEURE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE

Les *dépenses ordinaires* du service de documentation extérieure et de contre-espionnage s'établissent, pour 1965, à 29.766.145 F, en progression de 2.454.230 F par rapport à celles de 1964, soit 9 % environ.

La reconduction du budget précédent entraîne une augmentation de crédits de 2.606.496 F compensée, à concurrence de 152.266 F, par une réduction au titre des mesures nouvelles.

Parmi ces mesures nouvelles, deux d'entre elles se traduisent par un léger accroissement des dotations : le remplacement de certains matériels mécanographiques (+ 6.300 F) et l'ajustement des crédits au volume des liaisons téléphoniques et télégraphiques (+ 43.700 F).

En revanche, deux autres font apparaître une diminution : des transformations d'emplois (— 2.266 F) et surtout un ajustement du crédit provisionnel prévu au titre des réformes judiciaires dont doivent bénéficier certains personnels (— 200.000 F).

Il est rappelé, à ce propos, que les personnels du S. D. E. C. ne sont pas soumis au statut général des fonctionnaires, mais à des statuts particuliers.

Les réformes envisagées, qui viennent d'être approuvées par le Conseil d'Etat, ont pour objet de leur étendre les aménagements judiciaires déjà appliqués à leurs homologues tributaires du statut général.

Ces réformes concernent les corps de chefs d'études, délégués, experts-analysés, secrétaires de documentation, secrétaires spécialistes, chiffreurs ainsi que certains corps techniques.

Un crédit provisionnel de 800.000 F a déjà été ouvert, à ce titre, au budget de 1964. Bien entendu, il ne sera possible de déterminer exactement le coût des dépenses imputables sur 1964

que lorsque les décrets d'application seront publiés. Toutefois, pour 1965, le Gouvernement a estimé possible de ramener la provision à 600.000 F et de faire ainsi une réduction de 200.000 F.

*
* *

Quant aux *dépenses en capital*, elles s'élèvent à :

- 1.105.000 F en autorisations de programme ;
- 1.000.000 de francs en crédits de paiement.

Ces dotations doivent permettre la modernisation des équipements du service.

*
* *

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter ce budget sans modification.

GROUPEMENT DES CONTROLES RADIOELECTRIQUES

Les *dépenses ordinaires* du Groupement des contrôles radio-électriques passent de 19.521.728 F en 1964 à 21.660.428 F en 1965, marquant ainsi une progression de 2.138.700 F, soit 10,9 %.

La seule reconduction du budget précédent entraîne une augmentation de 2.238.700 F, mais les mesures nouvelles se traduisent par une réduction de 100.000 F.

Les mesures acquises consistent essentiellement en amélioration des traitements et aménagement de la carrière des contrôleurs (création du grade de chef de section).

Les mesures nouvelles comportent principalement :

- les conséquences de la fermeture d'un centre extérieur et de la suppression de cinq emplois résultant d'une modification de l'implantation des services ;
- diverses mesures intéressant les personnels, notamment :
 - l'octroi d'un crédit provisionnel pour la création du corps de contrôleurs divisionnaires au G. C. R ;
 - la réduction du nombre des contrôleurs en surnombre ;
 - une mesure d'économie permise par l'échelonnement, dans le temps, de certains recrutements ;
- un ajustement des dépenses de matériel correspondant à une augmentation des dépenses d'entretien et à la compensation de la contribution versée auparavant par le service technique central du chiffre qui, pour des motifs techniques, cessera désormais d'utiliser le service mécanographique du G. C. R. et de participer à la couverture de ses dépenses.

Quant aux *dépenses en capital*, elles s'élèvent à :

- 1,4 million en autorisations de programme,
- 1,5 million en crédits de paiement.

*
* *

Votre Commission des Finances vous propose de voter ce budget sans modification.